



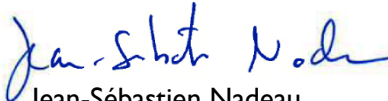
AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Normandin, que le 15 juin 2026, à 20 h, sera tenue une séance publique extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Au 890, carré Siméon-Théberge, autorisé la fusion des lots contigus 3 308 946 et 3 308 651 alors que l'article 3.3.10. du règlement de lotissement #425-2011 interdit toute opération cadastrale ayant pour effet de réduire le nombre de lots constructibles à des fins d'habitation à l'intérieur du périmètre urbain

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 29^E JOUR DE MAI 2026.


Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 29 mai 2026, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018

En foi de quoi, je donne certificat ce 29^e jour du mois de mai 2026.


Jean-Sébastien Nadeau